



affiché le 24/10/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 ARRONDISSEMENT D'AVALLON

 COMMUNE DE TONNERRE

DÉCISION DU MAIRE
N° 2023 – 193
ANNULE ET REMPLACE

Nomenclature @CTES : Finances / Subvention

FINANCES

REDEFINITION DU SITE ESPACE BOUCHEZ – SALLE POLYVALENTE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les décisions n°2023-091, n°2023-93, n°2023-188 ;
- Considérant que le coût des travaux du projet est estimé par la maîtrise d'œuvre, en phase d'avant-projet définitif, à 1 133 830.60 € HT ;
- Considérant que les demandes de subventions au niveau de la Région BFC et du Conseil Départemental de l'Yonne ont été réalisées sur le coût global estimé par le programmiste ;
- Considérant qu'une demande de subvention au titre de la DETR a déjà été réalisée sur les missions de maîtrise d'œuvre ;
- Considérant que la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre est fixée lors de la phase d'avant-projet définitif ;
- Considérant le nouveau plan de financement prévisionnel, hors taxes, suivant :

Dépenses :

Travaux :	1 133 830.60 €
MOE :	102 044.75 €
Dépenses annexes :	23 282.92 €
<i>Total dépenses (arrondi) :</i>	<i>1 259 158.00 €</i>

Financements :

DETR Travaux (35.30% du montant global)	444 483.00 €
DETR MOE (1.59% du montant global)	20 000.00 €
Ambitions (18.57% du montant global)	233 850.00 €
Région BFC (24.55% du montant global)	309 120.00 €
<i>Total des subventions (80%) :</i>	<i>1 007 511.00 €</i>

Autofinancement (hors FCTVA, 20 %) : 251 647.00 €

DECIDE

- De solliciter une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR pour les travaux pour un taux maximum de 39.20 %;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.
- De dire que la décision n° 2023-188 est annulée pour réajustement des montants.

A Tonnerre, le 23 octobre 2023

Pour extrait conforme,

Cédric CLECH

Maire de Tonnerre